RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse du 16 mars 2006.

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire de Toulouse :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

– le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

– le recteur de l'académie de Toulouse, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;

– le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

– le vice-président du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

– M. Philippe BARALON, directeur associé des sociétés Phylum et Scanelis ;

– M. Christophe BRARD, président de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires ;

– Mme Françoise BUSSIERAS, représentante du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;

– M. Patrick CARON, président du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies ;

– Mme Frédérique CLUSEL, directrice générale de Phileo - Lesaffre Nutrition animale ;

– Mme Catherine GESLAIN-LANÉELLE, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

– M. Jacques GODFRAIN, ancien ministre ;

– Mme Claire JACQUINET, vétérinaire praticien ;

– Mme Michèle MARIN, présidente du centre INRA de Toulouse Midi-Pyrénées ;

– M. Laurent SAUVAGNAC, président du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Midi-Pyrénées.

Article 2

La directrice de l'École nationale vétérinaire de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et entrera en vigueur le 16 juin 2017.

Fait le 09 MAI 2017

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Philippe VINÇON